



Chiffre à la une

COP régionales, 3^{ème} édition

Le gouvernement a publié le 3 juillet 2026 **une circulaire détaillant l'organisation des COP régionales pour 2026**, 3^{ème} édition de ces événements visant à accélérer la transition écologique en mobilisant tous les acteurs (État, collectivités, entreprises, associations, citoyens).

Les objectifs restent inchangés : coordonner les efforts collectifs, harmoniser les stratégies locales avec les priorités nationales, et intégrer les différents niveaux de collectivités (intercommunalités, communes, départements) autour d'objectifs communs, d'indicateurs et de leviers partagés.

La circulaire insiste sur l'articulation des moyens financiers (État, UE, collectivités) avec les priorités identifiées. En 2026, les feuilles de route des COP régionales devront être enrichies de manière ciblée, notamment **en territorialisant le plan d'électrification** (véhicules électriques, PAC, leasing rural) et **en intégrant les objectifs régionaux d'énergies renouvelables**, la restauration de la nature (RRN, PNRN), les

aires protégées, ainsi que les Conférences de la souveraineté alimentaire et les Grands Projets Stratégiques, tout en renforçant les enjeux de transition juste, d'éducation citoyenne et de qualité de l'eau.

Pour leur mise en œuvre, les COP devront respecter des principes stricts : **une assemblée plénière annuelle régionale** pour présenter les avancées, transparence et redevabilité via la publication des **feuilles de route et résultats, intégration des actions dans les documents locaux (PCAET, CPER, CRTE), et flexibilité territoriale** pour adapter la gouvernance.

Avant fin 2026, les préfets devront aussi organiser des sessions de sensibilisation pour les élus locaux, afin de leur transmettre des connaissances concrètes sur la transition écologique, clarifier l'action de l'État, et répondre à la demande d'« *écologie de proximité* ». Les préfets de département devront rendre compte des réunions organisées et des retours des élus aux préfets de région et aux secrétaires généraux des COP.

🔗 Consultez la **circulaire du 25 juin** (source : https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_45672/CIRC)

> www.lagazettedescommunes.com - 7/07/26

SOCIAL - FORMATION & ATTRACTIVITÉ

1,7 %, c'est la part des bénéficiaires du Compte de Prévention Pénibilité (C2P) qui travaillent dans le BTP. Dans un **rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale, la Cour des comptes critique le dispositif**, qu'elle juge inéquitable et inefficace après l'**exclusion en 2017 des risques ergonomiques** (postures pénibles, manutentions, vibrations), qui concernent particulièrement **le BTP** (qui représentait avant cette date 3,17 % des salariés bénéficiaires). Le C2P, centré sur le travail de nuit et posté (72 % des cas), est perçu comme un outil de réparation plutôt que de prévention. La Cour propose **une réforme en profondeur : réintégrer tous les risques, baser l'identification des salariés exposés sur des listes de métiers par branche, et moduler les cotisations employeurs selon leur exposition aux risques**. Elle souligne aussi l'échec du Fipu (143 M€ dépensés sur 1 Md€ alloué), avec un taux de rejet des dossiers à 36 % en 2025, et appelle à un pilotage par les partenaires sociaux.

> www.lemoniteur.fr

La crise immobilière freine l'emploi en France. Selon **une étude Odoxa-Nexity** (janvier 2026), un jeune sur trois de moins de 35 ans a déjà renoncé à un poste faute de logement, un problème particulièrement aigu en Île-de-France, PACA et dans les régions dynamiques comme la Bretagne, la Normandie ou l'Auvergne-Rhône-Alpes, où le chômage est bas (5,5 % dans la Manche) mais où les loyers explosent. **28 % des recrutements échouent pour cette raison selon l'Association Nationale des Directeurs de Ressources Humaines (ANDRH)**. Collectivités et entreprises multiplient les solutions : la communauté urbaine de Dunkerque vise 12 000 logements supplémentaires, tandis que des initiatives locales émergent, comme à Lyon (hôtels F1 pour salariés) ou au Pays basque (1,5 M€ investi par 9 entreprises pour loger 700 salariés). Le gouvernement, lui, prépare un plan « Relance logement » (2 millions de logements d'ici 2030) avec aides fiscales et simplification des règles d'urbanisme, complétées par des aides à la mobilité de France Travail (31 €/nuit le premier mois).

🔗 Consultez les **résultats de l'étude Odoxa/Nexity** (source : <https://www.odoxa.fr>)

> [Le Figaro](http://LeFigaro.com) – 20/06/26

Le Medef a présenté le 16 juin 2026 **un rapport critiquant le système actuel de certification professionnelle**, jugé trop bureaucratique, déconnecté des besoins des entreprises et centré sur la conformité administrative plutôt que sur les compétences. Parmi ses propositions urgentes : mieux articuler diplômes publics et certifications de branche, ouvrir les CQP à l'apprentissage, simplifier les procédures d'enregistrement (via une mise à

jour continue des référentiels et l'exploitation des données publiques comme la DSN), et créer un statut officiel de "certificateur de branche" pour une reconnaissance équivalente à celle des ministères. À plus long terme, le Medef souhaite alléger les processus d'enregistrement, recentrer le rôle des branches sur les certifications (en les libérant du contrôle des organismes de formation), élargir les critères d'évaluation à l'employabilité globale, et renforcer le rôle des Opco dans l'appui à la certification. L'objectif : remettre les branches au cœur du système pour répondre aux besoins des entreprises et sécuriser les parcours professionnels.

> www.aefinfo.fr- 17/06/2026

Selon **une étude de la Dares, 84 % des apprentis sont exposés à au moins un facteur de pénibilité** (bruit, températures extrêmes, fumées, poussières), **surtout dans le bâtiment**, les métiers de bouche, l'agriculture et l'aménagement paysager, où les écarts entre les consignes de sécurité des CFA et les pratiques en entreprise sont marquées. 67 % effectuent des heures supplémentaires (28 % régulièrement), moins compensées que pour les autres salariés, et **80 % préfèrent pourtant les périodes en entreprise à celles en formation**, avec une satisfaction quasi unanime. Les PME de moins de 250 salariés exposent davantage à la pénibilité (46 % des apprentis concernés contre 33 % dans les grandes entreprises). Les horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, week-end) touchent 65 % des apprentis, notamment dans les métiers de bouche (65 % travaillent régulièrement le samedi). Enfin, les trajets vers le CFA sont souvent plus longs (60 % mettent plus de 30 minutes) que ceux vers l'entreprise (74 % en moins de 30 minutes).

Consultez la **note de la Dares** (source : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr>)

> www.aefinfo.fr- 17/06/2026

En bref __

- **La filière nucléaire normande vise 30 000 emplois d'ici 2036** (EPR de Penly, carénage de Paluel, usine de La Hague). 200 formations (CAP à Bac+6) ont été créées, avec 2 900 entrées en 2025 (dont 1 340 en alternance). EDF et Orano ont recruté 1 600 personnes en 2025, dont 680 alternants ou éloignés de l'emploi.
- **L'État a réduit drastiquement sa dotation aux régions pour les CFA en 2026** : 33 M€ au lieu de 134 M€ prévus (- 88 % par rapport à 2025). Régions de France dénonce une décision "brutale" menaçant le fonctionnement et les investissements des centres.
- **D'ici 2070, la France pourrait perdre 3,2 millions d'habitants** (passant de 69,1 à 65,9 millions). La population vieillira fortement (21 millions de +65 ans, dont 8,9 millions de +80 ans), tandis que les moins de 20 ans passeront de 15,5 à 10,7 millions. Le ratio actifs/inactifs se dégraderait (de 40 à 62 seniors pour 100 actifs), menaçant le modèle de protection sociale et **réduisant la croissance potentielle de 0,2 point/an**, selon une estimation de la Commission européenne.

> www.banquedesterritoires.fr – 1^{er}/06/26 - Les Echos - 8/06/26 - www.aefinfo.fr- 16/06/26

RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES

La France affiche un record d'exportations d'électricité au 1^{er} semestre 2026 (51 TWh), porté par la reprise du nucléaire, la hausse des renouvelables, une consommation encore modérée et des coûts compétitifs, exportant notamment vers l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et le Royaume-Uni. Pourtant, cette dynamique contraste avec les tensions sur le réseau intérieur : **Enedis et RTE s'apprêtent à publier une carte des zones saturées** (moins de 10 % du territoire, surtout en zones rurales comme le Cher, l'Indre ou le Lot-et-Garonne), suscitant l'inquiétude des professionnels des renouvelables, qui craignent un frein aux projets éoliens et solaires. **Les saturations proviennent souvent du réseau de transport (RTE)**, bloquant les injections locales, tandis que les solutions (postes sources privés, modernisation) restent coûteuses ou longues (5 ans en moyenne). Malgré des raccordements records (200 000/an, 6,7 GW en 2025), la filière redoute que cette carte ne devienne un outil restrictif plutôt qu'indicatif.

> [NewsTankEnergies](#) - 2/07/26 - [La Tribune](#) - 3/07/26

Un décret du 26 juin réforme les règles de répartition de l'énergie dans les opérations d'autoconsommation collective. Il instaure un **principe de maximisation** : " la quantité autoconsommée totale est égale à la valeur minimale entre la somme des installations participant à l'opération et la somme des consommations des consommateurs finals participant à l'opération ". L'énergie est ensuite répartie via un coefficient de répartition, avec affectation des surplus aux consommateurs au prorata de leurs besoins résiduels. **La CRE soutient cette approche**, tout en recommandant d'éviter les arbitrages économiques défavorables aux finances publiques. Le décret permet aussi aux producteurs de définir **une part fixe de production hors autoconsommation**, verrouillée pour 2 ans (au lieu de 8 initialement). Ces mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet, sauf pour certaines dispositions reportées au 1^{er} juillet 2027. Issu de débats entre acteurs énergétiques et associations, le texte est salué comme une avancée, bien que partielle, par la filière solaire et l'AFIEG (Association Française Indépendante de l'Electricité et du Gaz).

> [Contexte](#) - 2/07/26 - www.moniteur.fr - 30/06/26

La France accélère la transition des **poids lourds électriques** avec **des aides jusqu'à 100 000 €** (sous conditions de fabrication européenne et de conservation 5 ans) **via les CEE, complétées par 30 M€ d'EDF pour 2 000 camions (15 000 €/véhicule) et 50 M€ pour des hubs de recharge**, s'inscrivant dans le plan du ministère des Transports visant **8 000 points de charge sur 560 aires**. Pourtant, malgré un TCO compétitif (proche du diesel sur 7 ans), le coût d'achat 2,5 fois supérieur et la fragilité financière des TPE/PME (84 % des transporteurs) freinent l'adoption, alors que **la SNBC 3 vise 50 % d'immatriculations électriques d'ici 5 ans** (contre 2,2 % en 2025). **Les députés Gérard Leseul et Jean-Marie Fiévet** proposent des taux bonifiés, la fin des avantages fiscaux pour les biocarburants, un partage des surcoûts avec les donneurs d'ordre (via une trajectoire obligatoire jusqu'à 30 % en 2035), et des mesures opérationnelles (réduction des péages, TICFE divisée par 4). Parallèlement, **le déploiement des infrastructures reste critique : 3 300 points de charge nécessaires pour 10 % de parc électrifié d'ici 2030**, avec un schéma directeur gouvernemental pour les trajets en itinérance, mais des défis persistants (recharge en entrepôts, coûts ICPE pour les stations > 600 kW, exigences assurantielles).

> www.actu-environnement.com - 29/05/26 - www.usinenouvelle.com - 4/07/26

Le 6 mai, **la CRE** a validé de nouvelles **règles de gestion de la tension sur le réseau de transport d'électricité**, applicables dès début 2027, inspirées des 21 recommandations issues du **rapport sur le black-out espagnol**, qui a souligné l'importance cruciale de maîtriser la tension. Face à une aggravation prévue des phénomènes de tension haute d'ici 2039 (liée à l'évolution des usages, l'enfouissement des lignes ou des périodes de faible transit), RTE révisera la structure de rémunération des producteurs mettant leurs capacités de réglage à disposition (sans modifier les prix), renforcera les pénalités pour les acteurs défaillants, et impliquera davantage les producteurs d'énergies renouvelables. La CRE insiste sur la nécessité de mieux rémunérer le service effectivement rendu et d'inciter à résorber les écarts de réglage.

> [Contexte](#) 7/05/26



À l'approche de l'échéance du 1^{er} juillet 2026, la loi **Aper imposant des ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 10 000 m²** ne sera que partiellement respectée : seulement une minorité des 11 000 sites concernés sera conforme, en raison de retards structurels (délais administratifs de 12 à 24 mois, saturation des raccordements chez Enedis) et d'une instabilité réglementaire (modifications successives des obligations, comme la réduction des surfaces à solariser via la **loi Huwart en 2025**). Malgré un regain d'intérêt récent (demandes multipliées, projets portés par des acteurs comme Idex ou Girasole Energies), les sanctions (jusqu'à 40 000 €/an/site) et les enjeux RSE poussent à l'action, mais **les délais restent incompressibles**. La prochaine échéance, pour les parkings de 1 500 m², est fixée au 1^{er} juillet 2028, tandis que le potentiel national est estimé à 15-20 GW (équivalent de 12 EPR).

> www.lemoniteur.fr - 25/06/26

En bref __

- **Les tarifs Turpe 7 HTA-BT et HTB augmenteront respectivement de 3,04 % et 3,34 % en moyenne au 1^{er} août**, conformément aux délibérations prises par la CRE.
- Dans une note, RTE répond aux demandes de **clarification de la CNDP sur le SDDR**. Il précise notamment ses hypothèses de production et consommation d'électricité, sa méthode de révision, son coût, son financement et sa mise en œuvre. Un avis de la CNDP du 1^{er} juillet 2026, souligne que RTE a apporté des réponses à la majorité des sujets soulevés lors du débat.
- Fort du succès d'une expérimentation menée dans le Grand Sud-Ouest, **Orange** prévoit de déployer à l'échelle nationale un partenariat de 3 ans avec la **start-up Nelson** afin d'accompagner l'électrification de sa flotte de 5 500 véhicules utilitaires.

> energies.newstank.fr 8/06/26 - www.actu-environnement.com - 9/06/26 - Contexte - 3/7/26

INDUSTRIE

Pour **accélérer la décarbonation de l'industrie**, le gouvernement a relancé un **2^{ème} appel d'offres Grands projets industriels de décarbonation (AO GPID) et une nouvelle relève de l'appel à projets "DECARB IND"**. Le premier s'adresse aux grands sites émetteurs soumis à l'ETS, avec des subventions non plafonnées, et le second cible des projets intermédiaires, jusqu'à 30 M€ par dossier. Ouverts jusqu'au 7 septembre 2026, ces dispositifs, opérés par l'**ADEME** dans le cadre de France 2030, visent à **financer l'électrification des procédés, l'efficacité énergétique, le captage de CO₂ ou la modification des mix énergétiques**. Lors de la première édition du GPID, 1,6 Md€ avait été attribué à 7 projets (évitant 3,8 MtCO₂/an), tandis que Decarb Ind a déjà soutenu 158 projets (570 M€, 2,8 MtCO₂ évitées).

> www.usinenouvelle.com - 5/06/26 - www.actu-environnement.com - 8/06/26

L'**ADEME lance le programme ZIBaC (Zones Industrielles Bas-Carbone)**, financé par **France 2030**, pour décarboner les zones industrielles (qui concentrent 70 % des émissions du secteur) via une approche territoriale et collective. Structuré en trois piliers (études techniques, planification à horizon 2050, gouvernance multi-acteurs), il vise **une réduction de 81 % des émissions industrielles d'ici 2050**. Les sites pionniers de Fos-sur-Mer (13 Md€ d'investissements prévus) et Dunkerque (triplement de la demande électrique) illustrent son potentiel, avec des infrastructures mutualisées (hydrogène, captage CO₂, réseaux de chaleur). Le programme intègre aussi l'adaptation climatique et servira de modèle pour étendre la méthodologie à d'autres territoires.

> <https://presseagence.fr> - 7/07/2026

En 2026, la pénurie de foncier économique en France devient critique : 81 % des intercommunalités (contre 67 % en 2022) refusent des projets faute de terrains disponibles, selon le baromètre d'**Intercommunalités de France**, avec **une extinction prévue de l'offre aménagée dès 2027** sans stratégie nationale. **Les besoins explosent dans l'industrie (36 %), la logistique (14 %) et les data centers**, tandis que la concurrence avec l'habitat et les délais administratifs aggravent la situation. En **Île-de-France**, 29 % des métallurgistes (GIM) estiment que le foncier pèse sur leur activité, avec 50 % des entreprises sans contact avec leur maire, malgré l'enjeu économique (250 000 emplois en région). Les solutions ? Renforcer la maîtrise foncière publique (baux emphytéotiques, foncières), simplifier les procédures et adapter les modèles financiers (dépollution, densification), mais les moyens manquent.

Consultez le **Baromètre du Foncier économique / Intercommunalités de France** (source : <https://www.intercommunalites.fr>)

> www.lagazettedescommunes.com - 1/06/26 - www.latribune.fr - 2/06/26

En bref __

- La **fiche CEE IND-UT-137**, révisée par un **arrêté du 23 mai 2026**, concerne les **systèmes de pompes à chaleur (PAC) à compression de vapeur (moteur électrique) rehaussant la température de chaleur fatale industrielle** (puissance ≤ 5 MW). Elle n'est pas cumulable avec les fiches IND-UT-103, IND-UT-118, IND-UT-138 et IND-UT-139 pour une même source de chaleur, et s'applique aux opérations engagées avant le 1^{er} janvier 2031.
- La **Région Occitanie** a présenté début juin une nouvelle phase de sa stratégie "**région à énergie positive**" lancée il y a 10 ans. Baptisée "**Occitanie résiliente énergie**", elle prévoit de lui consacrer un budget de 570 M€ et la création notamment d'**un fonds régional pour électrifier l'industrie**.

> www.lemoniteur.fr - 26/05/26 - Greenunivers 1/6/2026

BATIMENT - TERTIAIRE

Le 29 mai 2026, un **arrêté a créé le programme Pepite (PRO-INFO-59)**, dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), pour **accompagner 1 300 bâtiments publics (hors collectivités et secteur hospitalier)** dans leur transition énergétique jusqu'en 2030. Porté par l'**Agence de gestion de l'immobilier de l'État (Agile)**, ce programme vise à fédérer un réseau d'acteurs, former les parties prenantes, développer des méthodes innovantes de rénovation bas carbone, et promouvoir la sobriété énergétique via des changements d'usages, avec un budget maximal de 41,7 M€. Par ailleurs, un autre arrêté du même jour a abrogé deux fiches standardisées (AGRI-TH-117 et AGRI-TH-119) concernant les **systèmes de déshumidification pour serres maraîchères**, simplifiant ainsi le cadre réglementaire pour ces équipements.

Consultez l'**arrêté du 29 mai** (source : JO du 2/06/2026)

> www.lemoniteur.fr - 2/06/26



En 2024, les 471 data centers français consommant plus de 1 GWh par an ont utilisé 4,3 TWh d'électricité, soit une hausse de 6,17 % par rapport à 2023 (4,05 TWh), selon le Sdes. Depuis 2018, leur consommation totale a progressé de 31 %, tandis que le nombre de centres dépassant 50 GWh/an a bondi de 155 %. En incluant les plus petits data centers, la consommation nationale est estimée entre 4,3 et 6 TWh/an, représentant 1 à 1,5 % de l'électricité totale en France. 21 % des centres concentrent 75 % de cette consommation, avec une forte prédominance en Île-de-France (63 % du total). À l'échelle européenne, la France se classe 4^e derrière l'Allemagne, l'Irlande et les Pays-Bas, parmi les pays dont les data centers consomment plus de 1 TWh/an.

Consultez l'étude du SDES (source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>)

> News Tank Energies - 7/07/26

Hauts-de-France et Île-de-France se positionnent comme les deux pôles majeurs des data centers en France, mais avec des approches distinctes. Les Hauts-de-France, portés par Xavier Bertrand, Président du Conseil régional, misent sur une stratégie offensive : la région a sécurisé 6,5 GW de puissance (dont 3 GW en "fast-track" pour SoftBank et Brookfield), avec l'ambition de devenir une "vallée de l'IA" européenne, en exploitant ses atouts (friches industrielles, énergie décarbonée de Gravelines, câbles sous-marins). Elle impose des critères stricts : lien direct avec l'IA, accès préférentiel pour les acteurs locaux, réutilisation de la chaleur fatale, et garanties sur l'emploi (400 à 800 emplois par site de 1 GW). À l'inverse, l'Île-de-France, déjà leader avec 65 à 70 % de la capacité nationale, adopte une stratégie sélective pour 2026-2028, privilégiant les projets à valeur territoriale (souveraineté, efficacité énergétique, préservation du foncier industriel) et encadrant leur impact environnemental (consommation d'eau, émissions). Les deux régions illustrent ainsi une course à l'attractivité, mais aussi une prise de conscience des enjeux (énergie, souveraineté, acceptabilité sociale), avec des investissements attendus de 16 milliards d'euros d'ici 2030 en France.

> Les Echos - 12/06/26 - www.usine-digitale.fr - 26/06/26

En 2026, l'Ademe publie un bilan encourageant sur l'application du décret Tertiaire. Près de 50 % des bâtiments concernés (notamment les bureaux, commerces non alimentaires et enseignement) ont déjà atteint cet objectif, tandis que des secteurs comme le tourisme, la santé ou la restauration peinent à dépasser les 40 %. Entre 2010-2019 et 2024, la consommation d'énergie finale a chuté de 26 %, avec une baisse de 32 % des émissions de CO₂, grâce à une électrification accélérée (passant de 54 % à 61 % de la consommation) et un recul du gaz (de 37 % à 29 %). Cependant, seulement 50 à 60 % des surfaces assujetties sont déclarées sur la plateforme Operat, et des disparités sectorielles persistent. Depuis le 1^{er} juillet, l'affichage obligatoire de la performance énergétique (sous forme d'attestation) est devenu effectif, avec des sanctions en cas de non-déclaration (amendes, name and shame). Les acteurs soulignent des difficultés : choix de l'année de référence, complexité pour les locataires, et objectifs jugés inatteignables pour certains secteurs (comme les bijouteries ou l'hôtellerie), poussant 19 organisations, dont l'Alliance du commerce et Perifem à contester le décret en mars dernier devant le Conseil d'État.

Consultez le bilan Operat 2024-2025 / Ademe (source : <https://librairie.ademe.fr>)

> Le Figaro - 20/05/26 - Les Echos - 15/06/26

POLITIQUE ÉNERGIE CLIMAT / ÉCONOMIE

Le 7 juillet 2026, la ministre Maud Bregeon a réuni l'équipe de France de l'électrification pour un point d'étape sur le plan lancé en avril, saluant l'engouement des collectivités avec plus de 200 candidatures pour les 100 territoires d'électrification à sélectionner. Le leasing social de véhicules électriques sera ouvert le 16 juillet pour 50 000 ménages modestes, avec des aides allant jusqu'à 9 500 € pour les modèles européens, tandis que des soutiens spécifiques ciblent les gros rouleurs (à partir du 1^{er} septembre) et les véhicules utilitaires/poids lourds. Le gouvernement mise sur les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour combler d'éventuels écarts de coût. Le programme Advenir est prolongé jusqu'en 2030 avec 100 M€/an supplémentaires. Autres mesures phares : un appel d'offres « clés en main » pour les pompes à chaleur (lauréats attendus le 15 septembre), et la France vise 34 % d'ici 2030 (vs 27 % en 2026), avec des actions ciblées dans les transports, le bâtiment et l'industrie, tout en adaptant les solutions aux spécificités locales.

> AEF - NewsTankEnergies - www.connaissancedesenergies.org - 7/07/26

UE - Le 26 juin 2026, l'Union européenne a signé son premier accord tripartite sur le stockage de l'énergie, réunissant 22 États membres, l'industrie (développeurs, fabricants, consommateurs) et les institutions financières pour déployer 30 à 35 GW de nouvelles capacités d'ici 2028. L'objectif est de sécuriser le réseau électrique, stabiliser les prix et réduire la dépendance aux fossiles, en levant les obstacles réglementaires et financiers (tarifs de réseau non discriminatoires, aides d'État, expertise de la BEI). La Commission coordonnera les progrès jusqu'en 2028, avec un besoin estimé à 200 GW d'ici 2030 (contre 55 GW début 2026). Si SolarPower Europe salue l'initiative, elle juge les moyens insuffisants sans un plan dédié aux batteries, tandis qu'Euroheat & Power, qui fédère le secteur des réseaux de chaleur, souligne le rôle clé du stockage thermique (287 GWh en 2024, à multiplier par 20 d'ici 2050).

> www.lechodusolaire.fr - 30/06/26 - energies.newstank.fr

La filière française du stockage stationnaire par batteries se structure avec la création de "Stockage Énergie France", première association professionnelle dédiée au secteur. À l'initiative, Corsica Sole et Eclipse, rejoints par plusieurs acteurs majeurs (Neeo, Amarengo, TagEnergy, Q Energy, Acacia et Kallista Energy). Objectif : défendre les intérêts de la filière en obtenant la reconnaissance du stockage comme une activité à part entière sur le réseau électrique, en sécurisant un cadre réglementaire favorable aux investissements et en développant les mécanismes de valorisation des batteries.

> energies.newstank.fr - 1er/07/26 - Contexte - 3/07/26

La loi réformant le secteur de l'hydroélectricité est parue au JO. Elle encourage la relance des investissements afin de soutenir la transition énergétique. Elle remplace le régime de concession par un régime d'autorisation pour les barrages et centrales de plus de 4,5 MW (soit 340 sites sur 2 640), tout en ouvrant une partie de la production d'EDF à la concurrence via des enchères. La loi ajuste aussi la répartition de l'IFER hydroélectrique (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux). Le montant de la taxe s'élève à 7,6 €/kW installé (3,394 €/kW auparavant), réparti entre collectivités (65 % pour les départements, 30 % pour les communes, 5 % pour les EPCI). Le texte entérine l'accord France-Commission européenne de 2025, mettant fin aux précontentieux, et impose à EDF de libérer 6 GW de capacité virtuelle pour d'autres opérateurs. Entrée en vigueur : le 1^{er} septembre 2026 au plus tard.

Consultez la loi n° 2026-554 du 29 juin 2026 (source : JO du 30/06/2026)

> lagazette.des.communes.fr - 30/06/26

